

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT

La commune de Jullié est propriétaire d'un bâtiment situé au 243 rue des Ecoles - 69840 Jullié établi sur la parcelle cadastrale référence B0453. Ce bâtiment possède une surface de toiture d'environ 475m².

Par courrier en date du 17 octobre 2022 un opérateur économique a sollicité la commune en vue de l'implantation d'un projet photovoltaïque sur ce bâtiment. Il est prévu d'installer sur une surface de 200m², correspondant à la partie Sud-Ouest de la toiture, une installation photovoltaïque d'une puissance de 36 kWc.

Pour ce faire, l'opérateur économique propose à la commune de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public (ci-après « COT »), d'une durée de 20 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, avant la conclusion de la COT précitée, la commune entend s'assurer, par le présent avis, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

En conséquence, les opérateurs économiques qui seraient intéressés par la délivrance d'une convention d'occupation du domaine public équivalente leur permettant d'occuper le bien précité pour y mener un projet photovoltaïque similaire à celui pour lequel la commune a été sollicitée sont donc invitées à se manifester dans **un délai de 15 jours maximum** suivant la publication du présent avis.

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@jullie.fr
- Par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Jullié - 195 Rue des Écoles 69840 Jullié

Si des opérateurs économiques se sont manifestés dans ce délai, alors une sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité suffisante sera organisée par la commune afin de départager les projets des candidats.

Jullié, le 15 novembre 2022

Pour la Commune de Jullié
M. le Maire,
Jérémy THIEN

